

Toulon : Les propriétaires de l'une des plus grandes déchetteries sauvages du Var ont été arrêtés

ENVIRONNEMENT Des milliers de mètres cubes de déchets, certains particulièrement polluants provenant du BTP, ont été retrouvés

20 Minutes avec AFP

Publié le 22/11/19 à 15h48 — Mis à jour le 22/11/19 à 15h48

[1 commentaire](#) 0 partage

- [Partager sur Messenger](#)
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur Flipboard](#)
- [Partager sur Pinterest](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Imprimer](#)
- [Envoyer par Mail](#)



Une décharge sauvage, en France (illustration). — *CHRISTOPHE SAIDI/SIPA*

Les exploitants de l'une des plus grandes déchetteries sauvages du [Var](#) ainsi que le propriétaire du terrain sur lequel elle était installée, au Castellet, ont été interpellés et présentés à un juge, a-t-on appris vendredi auprès du parquet de [Toulon](#).

« Au cours de l'opération les gendarmes ont pu constater un ballet de camionneurs et de particuliers venir jeter des gravats. Cette déchetterie était donc bien active », a souligné le procureur de Toulon, Bernard Marchal: « C'est une activité lucrative. En échange du déversement de leurs déchets, les conducteurs devaient payer ».

Mercredi matin des gendarmes ont interpellé le propriétaire des parcelles sur lesquelles sont entreposés des milliers de mètres cubes de déchets, ainsi que le patron d'une société de transport, la Sotreve, dont un tracteur était en train de décharger des déchets, a précisé M. Marchal, confirmant une information de France bleu Provence.

Le terrain placé sous scellés

Le couple qui gérait la déchetterie a également été arrêté: la femme a été relâchée et l'homme présenté à un juge d'instruction qui l'a mis en examen pour « gestion irrégulière de déchets, valorisation de [déchets](#) sans justificatif et infractions au code de l'urbanisme », a poursuivi M. Marchal. Il a été placé sous contrôle judiciaire et a dû verser une caution de 50.000 euros.

Le dirigeant de la Sotreve a été présenté vendredi matin au juge en vue de sa mise en examen, ainsi que le propriétaire du terrain, Marc Martin-Escoffier, également visé du chef « d'exploitation d'une installation classée sans autorisation », selon la même source.

Des cautions de 80.000 et 120.000 euros ont été demandées par le parquet à l'encontre des deux hommes. Leur placement sous contrôle judiciaire a également été requis.

Le terrain, sur lequel « des déchets particulièrement polluants provenant du BTP peuvent être retrouvés », a été placé sous scellés, a ajouté M. Marchal.

Ce vaste coup de filet intervient dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en octobre 2017, alors que la situation est dénoncée depuis des années par la municipalité et les viticulteurs.

[Paris](#)